

DELIBERATION-CR- 2024/01

- Vu le code de l'éducation, notamment ses article L712-5 et L712-6-1,
- Vu le décret n° 99-445 du 31 mai 1999 portant création de l'Université de la Polynésie française,
- Vu les statuts de l'Université de la Polynésie française adoptés le 11 décembre 2008, modifiés,
- Vu le procès-verbal du 13 avril 2021 portant élection de M. Patrick CAPOLSINI, président de l'université de la Polynésie française,
- Vu la délibération n°3/CR du 22 avril 2022, relative à l'élection de madame Nabila Gaertner-Mazouni aux fonctions de vice-présidente de la commission de la recherche,
- Vu le décret n°88-654 du 7 mai 1988 modifié relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur,
- Vu les candidatures recueillies après appel à projet auprès des composantes de formation et de recherche de l'UPF

La Commission de la Recherche en date du **09 février 2024** et suivant le quorum

DECIDE,

Après examen des demandes déposées au titre de l'appel à projet ½ poste « ATER »,

ARTICLE 1 : Les recrutements des profils ATER suivants ont été retenus pour l'année universitaire 2024-2025 :

APPEL A PROJET ATER 2024

Responsable de projet	Laboratoire	CNU	Domaine	année universitaire
Marina SCHNEIDER et Nabila GAERTNER-MAZOUNI	UMR 241	67	STS	2024-2025
David ADAM	GAATI	25	STS	2024-2025
Franck LUCAS et Jean-Martial MARI	GEPASUD	61 ou 63	STS	2024-2025

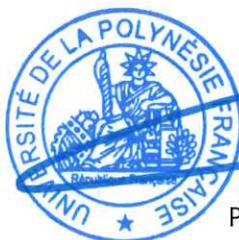
Ces recrutements ont été approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

ARTICLE 2 : Les profils ATER seront transmis à la DRH de l'UPF pour mise en œuvre du recrutement par contrat conformément aux dispositions du décret n°88-654 du 7 mai 1988 susvisé.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services de l'Université de la Polynésie française est chargée de la publication et de l'exécution de la présente délibération dans les conditions réglementaires en vigueur.

A PUNAAUIA, le 09 février 2024

Le Président,



Pr. Patrick CAPOLSINI